

Examen au cas par cas – document d’urbanisme

Élaboration et Procédures D’ÉVOLUTION

Ce formulaire a été conçu pour vous aider dans la transmission des informations nécessaires à l’examen au cas par cas de votre projet de document d’urbanisme telles que mentionnées à l’article R104-30 du code de l’urbanisme. Il peut être utilisé pour l’ensemble des procédures concernées par l’examen au cas par cas : élaboration, révision, modification ou déclaration de projet. Les réponses à apporter doivent être adaptées en fonction de la nature de votre projet, à partir des connaissances dont vous disposez.

En application de l’article R122-18 II du code de l’environnement, ces informations sont mises en ligne sur notre site internet.

Ce formulaire doit être accompagné de tous les documents justificatifs permettant à l’autorité environnementale de comprendre votre projet, de connaître son environnement humain et naturel et d’évaluer les enjeux environnementaux (projet de règlement et de zonage, projet d’OAP,...), à transmettre en annexe.

Les liens Internet sont donnés à titre indicatif

1. Intitulé de votre projet et son état d’avancement

1.1 Renseignements généraux	
Quelle procédure souhaitez-vous réaliser ?	Quelle(s) est (sont) la (les) commune(s) concernée(s) par votre projet ?
<i>Précisez l’intitulé précis de la procédure engagée :</i> – PLU ou carte communale ? – élaboration, révision, modification, mise en compatibilité, etc ?	Modification de droit commun du PLU de Chanos-Curson (26)

1.2 En cas d’élaboration ou de révision générale de PLU ou PLUi :	
Le cas échéant, quelle est la date de débat de votre PADD ?	
De même, connaissez-vous la date prévisionnelle de l’arrêt de votre projet ?	

2. Coordonnées

2.1 Identification de la personne publique responsable	
Qui est la personne publique responsable ?	Madame Isabelle Freiche, Maire de Chanos-Curson
Coordonnées pour les échanges administratifs : adresse, téléphone, courriel ?	Mairie de Chanos-Curson 9 rue de la République 26 600 CHANOS-CURSON 04.75.07.33.07 urbanisme@chanoscurson.fr
NB : Vous indiquerez également en annexe 1 les coordonnées d’une personne ressource que nous pourrions joindre en cas de questions sur votre dossier. Ces coordonnées ne sont pas diffusées sur notre site internet.	

3. Caractéristiques générales de votre projet

3.1 Votre territoire est-il actuellement couvert par un SCOT ?

Oui	Non	Scot du Grand Rovaltain approuvé le 25 octobre 2016 et entré en application le 17 janvier 2017
-----	----------------	--

3.2 Votre territoire est-il actuellement couvert par un PLU ou une carte communale ?

Oui	Non	PLU approuvé le 1er mars 2010 et modifié le 7 septembre 2015 Le PLU n'a pas fait l'objet d'une évaluation environnementale ; Une révision générale du PLU vient d'être lancée par la commune, elle sera soumise à évaluation environnementale
-----	----------------	---

3.3 Quelles sont les caractéristiques générales de votre territoire ?

Au dernier recensement général, quel est le nombre d'habitants (données INSEE) ?	1 078 habitants en 2017
Quelle est la superficie de votre ou de vos communes ?	815 hectares
Dans le cadre d'une procédure d'évolution, quelle est la superficie du territoire concernée par votre projet ?	
Si le territoire dispose déjà d'un document d'urbanisme, indiquez la répartition actuelle des zones urbaines, à urbaniser et non urbanisées en distinguant, pour les POS et PLU, les zones agricoles et naturelles. Annexe à joindre : document graphique du plan en vigueur ou du proj	Données issues du rapport de présentation : <ul style="list-style-type: none"> • Zone UA: 11,4 ha, soit 1,4 % • Zone UC : 9,6 ha, soit 1,2% • Zone UD : 19 ha, soit 2,3% • Zone UD1 : 11,1 ha, soit 1,4% • Zone Auo : 5,3 ha, soit 0,6% • Zone Auf : 2,5 ha, soit 0,3% • Zone UI : 12,1 ha, soit 1,6% • Zone AUoh : 1 ha, soit 0,1% • Zone A : 506 ha, soit 61,7% • Zone Ap : 116,4 ha, soit 14,2% • Zone N : 104 ha, soit 12,7% • Zone Ns : 3,2 ha, soit 0,4% • Zone Np : 18 ha, soit 2,2%

3.4 Quelles sont les grandes orientations d'aménagement de votre document d'urbanisme ?

Annexe à joindre : pour une élaboration ou une révision générale de PLU communal ou intercommunal, joindre votre projet de PADD débattu par le conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI (établissement public de coopération intercommunale) ; pour les autres procédures d'évolution, joindre les documents du PLU approuvé (PADD, zonage, règlement...)

Le PADD de 2010 indique que « la commune de Chanos-Curson veut maîtriser sa croissance en poursuivant la diversification des types d'habitat et le développement économique.

Elle a donc défini sa politique d'aménagement autour des ambitions suivantes :

1) Développer

- Continuer à accueillir de nouveaux habitants
- Poursuivre le développement économique
- Conforter l'économie agricole
- Équiper

2) Mettre en valeur et protéger

- Les zones urbanisées
- Le milieu naturel

3.5 Quels sont les objectifs de votre projet ? Dans quel contexte s'inscrit-il ?

Annexe à joindre : délibération engageant la procédure

La modification portera sur les 3 éléments suivants :

- Extension et annexe des bâtiments existants à usage d'habitation dans les zones A et N
- Changement de destination des bâtiments existants dans les zones A et N
- Modification des dispositions réglementaires du PLU concernant l'obligation de poser les panneaux photovoltaïques en intégration des toitures existantes

3.6 Votre projet concerne-t-il la création d'une Unité touristique nouvelle (UTN) ?

Oui	Non	
-----	-----	--

3.7 Votre projet est-il en lien avec d'autres procédures ?

	oui	non	Le cas échéant, précisez :
Sera-t-il soumis à d'autre(s) type(s) de procédure(s) ou consultation(s) réglementaire(s) :	X		Avis de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers (CDEPNAF)
Fera-t-il l'objet d'une enquête publique conjointe avec une (ou plusieurs) autre(s) procédure(s) ?		X	

3.8 Quel est le contexte de votre projet ? Est-il concerné par...

	oui	non	Le cas échéant, précisez
Les dispositions de la loi Montagne ? http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/#v=map43;i=zone_mont.zone_mont;l=fr;z=-734374,6551069,1960844,1399270		X	
Les dispositions de la loi Littoral concernant les grands lacs (Auvergne Rhône-Alpes) ? http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/Sélection_du_zonage_«_Loi_Littoral_»		X	
Un (ou plusieurs) schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) ou schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) ? http://www.gesteau.eaufrance.fr/	X		SDAGE Rhône-Méditerranée SAGE Bas Dauphiné Plaine de Valence approuvé le 23 décembre 2019
Autres : Appartenance de votre commune à une communauté de communes ou un pays, une agglomération, un parc naturel régional...	X		Communauté d'agglomération « Arche Agglo »

3.9 Dans le cadre d'une procédure d'évolution portant sur un secteur précis (déclaration de projet / modification / révision allégée), précisez le secteur concerné par le projet ?

Annexe(s) à joindre : Plan de situation permettant de localiser le projet au sein de la commune + plan de situation zoomé sur le secteur projet (ex : plan de zonage) + le règlement associé à cette zone

--

4. Sensibilité environnementale du territoire concerné par la procédure et impacts potentiels du projet sur l'environnement et la santé humaine

4.1 Présentation de votre projet	
À quel type de commune appartenez-vous ? Sélectionnez dans la liste ci-contre	<ul style="list-style-type: none"> • Commune rurale
4.1.1 Si votre projet permet la création de logements, précisez :	
Sur les 10 dernières années, quelle est la tendance démographique actuelle : augmentation de la population, stagnation, baisse du nombre d'habitants ? http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp	La population est en hausse depuis 1968 (624 habitants en 1968 et 1078 habitants en 2017). Depuis 1990, le taux de variation annuel moyen de la population ralentit. Entre 2012 et 2017, il est même de -0,1%, en raison d'une variation due au solde des entrées et des sorties négative (-0,5).
Combien d'habitants supplémentaires votre projet vous permettra-t-il d'accueillir ? À quelle échéance ? Quels besoins en logements cela créera-t-il ? Précisez : Combien de logements en dents creuses, combien en extension de l'enveloppe urbaine ? Combien de logements seront réhabilités ?	Préciser ici (ou en annexe) comment les perspectives démographiques se traduisent en besoin de logements sur votre commune Ce point sera étudié dans le cadre de la révision du PLU
Combien de logements vacants avez-vous sur votre (vos) commune(s) ? http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp	29 logements vacants (source : INSEE RP 2017)
Quel taux de rétention foncière votre projet applique-t-il ? Indiquez le détail du calcul.	
Quelle est la superficie des zones que vous prévoyez d'ouvrir à l'urbanisation ?	
Quelle sera la surface moyenne par logement ?	
Par quels moyens prévoyez-vous de maîtriser l'enjeu de consommation d'espace ? Vous pouvez préciser ici (ou en annexe) comment les besoins en logements se traduisent en besoin de foncier sur votre commune et quelles sont les mesures associées de maîtrise de cet enjeu que vous mettez en oeuvre	
Précisez, par exemple, le cas échéant et selon l'état d'avancement de votre projet : <ol style="list-style-type: none"> 1. les secteurs potentiellement ouverts à l'urbanisation : dents creuses, centre bourg ou centre urbain dense, extension 2. la répartition envisagée entre type de logements : logements individuels, logements semi-collectifs, collectifs 3. des actions envisagées pour diminuer la vacance des logements ou réhabiliter le parc existant 4. les phasages envisagés : zones U, 1AU ou 2AU et les conditions d'ouverture à l'urbanisation 5. les objectifs de densité 6. la nature des hébergements ou équipements envisagés dans le cadre d'une UTN 	
4.1.2 Si votre projet permet l'implantation d'activités économiques, industrielles ou commerciales, précisez :	
Le cas échéant, cette zone est-elle identifiée dans le SCoT ?	
Quelle est la surface des zones d'activités prévues ? S'agit-il d'implantation sur de nouvelles zones ou sur des secteurs déjà ouverts à l'urbanisation ?	Précisez les dimensions du projet (surfaces concernées, ...)
S'il existe déjà une ou des zones d'activités sur votre territoire : <ul style="list-style-type: none"> • quelle est leur surface actuelle (occupée et disponible) ? • quel est leur taux d'occupation ? 	
S'il existe déjà une ou des zones d'activités à l'échelle de l'intercommunalité et du SCoT : <ul style="list-style-type: none"> • quelle est leur surface actuelle (occupée et disponible) ? • quel est leur taux d'occupation ? 	

4.1 Présentation de votre projet

Votre projet permet-il l'ouverture de toute cette surface en une fois ? Si non, prévoit-il un phasage ? Indiquez lequel et comment il s'applique ?

Complétez si nécessaire (ex : projet d'OAP jointe en annexe...)

4.2 Espaces agricoles, naturels ou forestiers

Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement, les points suivants ?

Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales

Oui

Non

Si oui, quels sont les enjeux identifiés ?

Des espaces agricoles ?

X

La modification porte sur :
 - le règlement de la zone A et N : la modification s'est conformée au règlement de référence proposé par la CDPENAF de la Drôme
 - 6 nouveaux changements de destination portant sur d'anciens bâtiments agricoles ont été inventoriés en zone A et 1 en zone N. Une visite avec la chambre d'agriculture et le service agricole de la DDT a eu lieu pour vérifier in-situ les enjeux

Des espaces boisés ?

X

Si oui, précisez le type d'espace concerné (forêt domaniale, forêts exploitées, forêt de protection, ... ?)

Dans le cadre d'une procédure d'évolution : Des zones identifiées naturelles, forestière ou agricoles protégées au titre d'un document d'urbanisme existant ?

Précisez les protections appliquées à ces secteurs (ex : zone A ou N où la constructibilité est encadrée, EBC, mise en œuvre de l'article L151-23 ou de l'article L151-19 du code de l'urbanisme, ...)

Complétez si nécessaire

4.3 Milieux naturels sensibles et biodiversité

Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?

Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?

Oui

Non

Si oui, le(s)quel(s) ?

Et quels sont les enjeux identifiés ?

Une zone Natura 2000 (ZPS, ZSC, SIC) à proximité ?

http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map

X

En limite communale sur la commune de Clérieux, présence d'un site Natura 2000 – Habitats – Site d'importance communautaire « Sables de l'Herbasse et des Balmes de l'Isère »

Un parc naturel national ou régional ?

X

Une réserve naturelle nationale ?

X

Un espace naturel sensible ?

X

Une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) type I ou II ?

http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map

X

ZNIEFF de type I : Balmes de Pont-de-l'Herbasse
 ZNIEFF de type II : Collines drômoises
 Le projet de modification n'a aucun d'impact sur les ZNIEFF de type I et II

Un arrêté préfectoral de protection de biotope ?

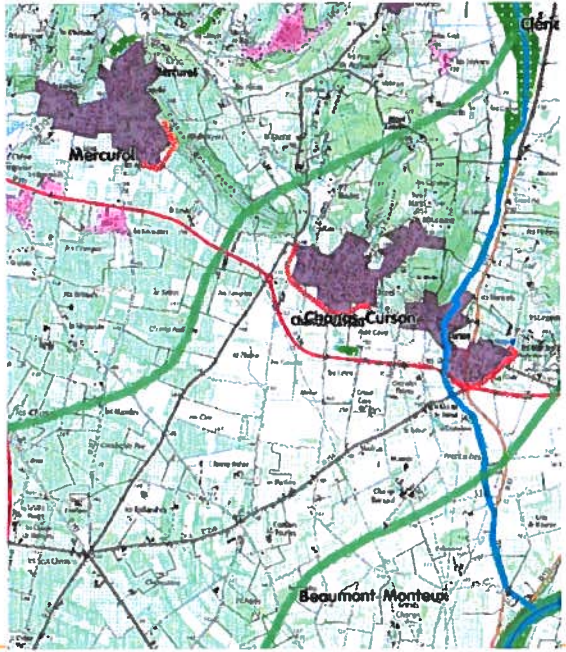
X

Une ou des zones humides ayant fait l'objet d'une délimitation (inventaire départemental, communal, convention RAMSAR ...) soit par inventaire soit par expertise pédologique ?

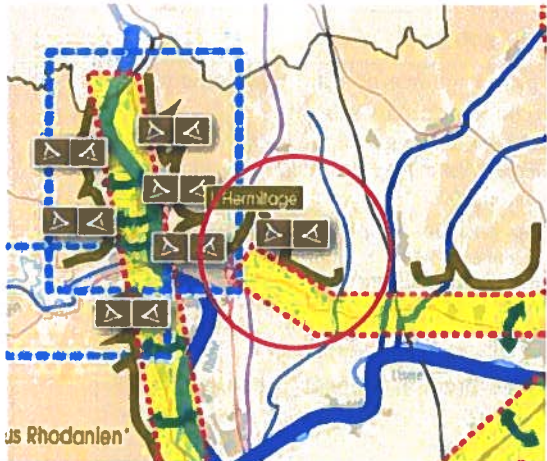
X

Zones humides : étangs Maubet, station de lagunage, Veauane 01 et Veauane 02
 Le projet de modification n'a pas d'impact sur les zones

4.3 Milieux naturels sensibles et biodiversité			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
			humides.
Un ou des cours d'eau identifiés en liste 1 ou 2 au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement ? https://www.eaurmc.fr/ https://agence.eau-loire-bretagne.fr/home.html http://www.eau-adour-garonne.fr/fr/index.html		X	
Complétez si nécessaire			

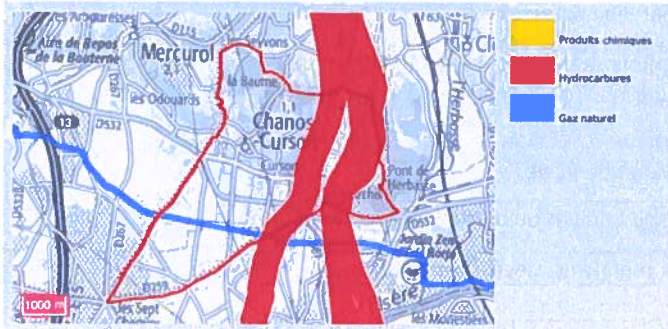
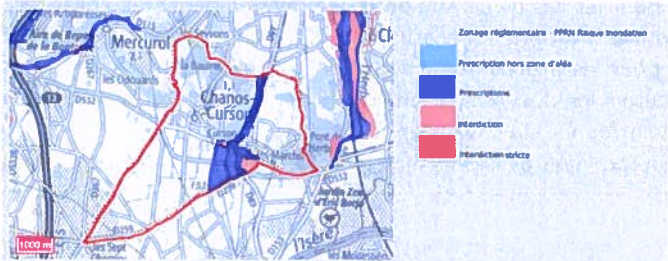
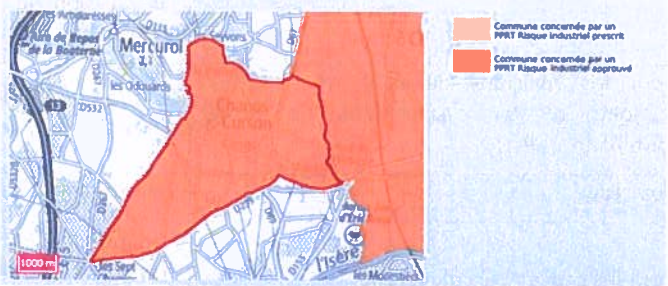
4.4 Continuités écologiques			
Y a-t-il eu à l'échelle locale (communes voisines, intercommunalités, SCOT, PNR...) ou dans un document d'urbanisme antérieur des analyses portant sur les continuités écologiques ?	Oui	Non	Si oui, quel sont les enjeux identifiés sur votre commune ? Le Scot du Grand Rovaltain identifie : <ul style="list-style-type: none"> • un corridor vert aux extrémités Nord/Ouest et Sud/Est • un corridor bleu, le long de la Veune  <p> Enveloppe urbaine Principale Secondaire Fronts urbains </p> <p> Réservoirs de biodiversité Pelouses sèches et zones humides relevant d'un inventaire départemental au 01/12/2013 Espace naturel remarquable - Arrêté de biotope Natura 2000 au 06 mars 2016; ZNIEFF 1, 7MS Juin le CD26 et sa périphérie </p> <p> Corridors écologiques d'intérêt supra communal Corridor vert Corridor bleu </p>
Dans le Schéma Régional de Cohérence Ecologique, quels sont les éléments de la trame verte et bleue ? http://carto.data.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map			La modification n°2 est sans impact sur les continuités écologiques Par exemple, mentionnez les réservoirs de biodiversité, corridors diffus ou les espaces perméables, corridors linéaires ou corridors thermophiles Aucun enjeu n'est identifié par le SRADDET sur la commune de Chanos-Curson

4.5 Paysage, patrimoine bâti

Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Site classé ou projet de site classé ? http://carto.data.gouv.fr/1/dreal_nature_pays_age_r82.map		X	
Site inscrit ou projet de site inscrit ? http://carto.data.gouv.fr/1/dreal_nature_pays_age_r82.map		X	
Site patrimonial remarquable (y compris anciennes ZPPAUP ou AVAP ou anciens secteurs sauvegardés) ?		X	
Éléments majeurs du patrimoine ? http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/			
<p>Perspectives paysagères identifiées comme à préserver par un document de rang supérieur : SCoT, charte de parc, atlas de paysage... ?</p>			<p>Le Scot du Grand Rovaltain identifie sur la commune de Chanos-Curson des vues depuis les principaux itinéraires du Grand Rovaltain à préserver (RD 532). Les lignes de crêtes, pentes et panoramas majeurs des rebords ouest du Vercors et talus Rhodanien doivent également être mis en valeur et préservés.</p> <p>La présente modification est sans impact sur le paysage</p>  <p>Mettre en valeur les éléments du grand paysage</p> <ul style="list-style-type: none"> Préserver les lignes de crête, pentes et panoramas majeurs des rebords ouest du Vercors et talus Rhodanien Préserver les paysages de rives et reconquérir le domaine de l'eau Préserver les vues sur les défilés de l'ain-Tousson et la vallée du Doux <p>Maintenir et organiser des ouvertures paysagères entre villes et campagnes</p> <ul style="list-style-type: none"> Préserver des vues de pas les principaux itinéraires du Grand Rovaltain Préserver de l'urbanisation les fenêtres paysagères les plus menacées de fermeture <p><small>* critères définies par l'Observatoire régional du paysage</small></p>

Complétez si nécessaire

4.6 Ressource en eau			
Captages			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Périmètre de protection immédiat, rapproché, éloigné d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?		X	
Autres captages prioritaires ?		X	
Usages : eau potable ; gestion des eaux usées et eaux pluviales			
Les ressources en eau sont-elles suffisantes sur le territoire pour assurer les besoins présents et futurs ?	X		
Le système d'assainissement des eaux usées a-t-il une capacité suffisante pour répondre aux besoins présents et futurs du territoire ? http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/	X		La communauté d'agglomération qui a repris la compétence assainissement au 1er janvier 2021, a prévu la réalisation d'une étude du schéma d'assainissement et d'une étude de capacité de la station de lagunage. Les résultats seront intégrés au moment de la révision générale du PLU. La modification n'a pas d'impact particulier sur cette question.
Des démarches sont-elles entreprises pour garantir la bonne gestion des eaux pluviales sur votre territoire?	X		Les eaux pluviales sont gérées à la parcelle.
Complétez si nécessaire			
4.7 Sols et sous-sol			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Sites et sols pollués ou potentiellement pollués : base de données BASOL ? http://basol.developpement-Durable.gouv.fr/recherche.php		X	
Anciens sites industriels et activités de services :base de données BASIAS ? http://basias.brgm.fr/donnees_liste.asp?DPT=63&carte=			La base de données Basias recense 4 anciens sites industriels et activités de service : <ul style="list-style-type: none"> • Garage avec carrosserie et application de peinture – lieu-dit Les Eaux. Ce site a été dépollué (intervention d'EPORA) pour reconstruction d'un immeuble • Station-service – Lieu-dit Les Hauches. Désaffectée à la fin des années 1970, les cuves ont été vidées, rincées et neutralisées. • Station de pompage n°3 (SPMR) – Lieu-dit Les Marchis • Desserte d'essence – Rue Vierge de Curson. Ancienne station qui existait avant celle des Hauches et qui se situait dans le village de Curson. Le site est occupé par une habitation depuis très longtemps
Carrières et/ou projets de création ou d'extension de carrières ?		X	-
Complétez si nécessaire			

4.8 Risques et nuisances			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Risques ou aléas naturels ?		X	<p>La commune est concernée par :</p> <ul style="list-style-type: none"> • un risque faible de radon • une exposition faible et moyenne au retrait-gonflement des sols argileux • un risque sismique modéré <p>Elle est également concernée par des canalisations de matières dangereuses d'hydrocarbures et de gaz naturel. La modification n'accroît pas le nombre de personnes présentes dans le périmètre de protection.</p> 
Plans de prévention des risques approuvés ou en cours d'élaboration ?		X	<p>La commune est couverte par un Plan de Prévention du Risque Inondation approuvé le 25/07/2013</p>  <p>Elle est également couverte par un Plan de Prévention des Risques Technologiques approuvé le 22/12/2011 (entreprise Cheddite France implantée à Clérieux).</p> 
Nuisances ?		X	
Plan d'exposition au bruit, plan de gêne sonore ou arrêtés préfectoraux relatifs au bruit des infrastructures ?		X	La RD532 a été classée au titre des voies bruyantes par arrêté préfectoral n°748 du 2 mars 1999. La largeur des secteurs affectés par le bruit varie de 100 à 250 m.

4.8 Risques et nuisances

Complétez si nécessaire

Depuis 2011, la RD 532 contourne le village par le sud. L'exposition au bruit s'est donc déplacée en-dehors des zones d'habitation.

4.9 Air, énergie, climat

Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Y a-t-il une desserte en transport collectif sur votre territoire		X	La commune est desservie par la ligne de bus régulière n°10 Romans – Tain - Tournon
Plan de protection de l'atmosphère (PPA) ?		X	
Enjeux spécifiques relevés par le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) ? Enjeux spécifiques relevés par le PCAET (ou projet de PCAET) ?		X	La modification assouplit la réglementation de l'article 11 relative à la pose des panneaux de productions d'énergie sur la toiture en autorisant leur intégration à la toiture et aussi leur surimposition.
Projet éolien ou de parc photovoltaïque ?		X	
Complétez si nécessaire			

5. Annexes (rappel)

Les annexes sont des éléments essentiels pour permettre à l'autorité environnementale de comprendre votre projet et d'évaluer les enjeux environnementaux qu'il constitue et/ou doit prendre en compte :

- pour les cas d'élaboration ou de révision générale : il est recommandé de transmettre, outre le projet de PADD, un projet de zonage permettant de visualiser les secteurs prioritaires pour l'urbanisation ;
- pour les procédures d'évolution partielle (révision allégée, mise en compatibilité DUP/DP, modification) : il est essentiel de fournir les documents initiaux et de préciser les éléments qui doivent évoluer (ex : plan de zonage avant/après ; règlement avant/après, OAP avant/après)

Coordonnées de la personne à contacter	Annexe 1 ci-jointe	r
Élaboration ou révision « générale » de PLU ou PLUi	Projet de PADD débattu par le Conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI	?
	Si le territoire est actuellement couvert par un document d'urbanisme, le règlement graphique (plan de zonage) de ce document en vigueur	?
	Une version du projet de règlement graphique en cours d'élaboration	?
Pour les révisions de PLU avec examen conjoint et les déclarations de projet modifiant un PLU	Le projet de dossier envisagé pour la réunion d'examen conjoint	?
Pour tous	Délibération prescrivant la procédure	?
Pour les procédures d'évolution	Projet de plan de zonage AVANT/APRÈS Projet de règlement AVANT/APRÈS Autres éléments cartographiques superposant zonages et enjeux (Natura 2000, risques, ...)	?
Pour tous	Cartographie du PADD Autres (OAP, ...)	?

6. Signature du demandeur (personne publique responsable)

Date : 20 avril 2021
Lieu : Chanos-Curson

FREICHE Isabelle
SIGNATURE



Identification de la personne ressource, en charge du suivi du dossier Vous indiquerez ici les coordonnées d'une personne ressource que nous pourrions joindre en cas de questions sur votre dossier. Ces coordonnées ne sont pas diffusées sur notre site internet.	
Contact au service technique ou du bureau d'étude par exemple	Bureau d'études : INTERSTICE Valérie BERNARD, urbaniste 30 avenue général Leclerc 38 200 Vienne 04 74 29 95 60 // 06 83 15 92 91 interstice.urbanisme@wanadoo.fr
Coordonnées nécessaires pour vous joindre : adresse, téléphone, courriel	